

SAINT-THURIEN, le 10 septembre 2024

## CONVOCAATION

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil Municipal se réunira à la Mairie de SAINT-THURIEN le

**Mardi 17 septembre 2024 à 18 h.30**

Ordre du jour :

- 1°) Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi) - avis,
- 2°) Zone de revitalisation rurale – exonération de taxes foncières,
- 3°) Initiation à la langue bretonne dans les écoles,
- 4°) Protection sociale complémentaire : risque santé,
- 5°) Echange terrains à Créac'h-Mine,
- 6°) Clôture de régie de recettes « manifestations communales »,
- 7°) Examen d'une demande de subvention 2024,
- 8°) Quart d'heure de libre expression.

Concernant la délibération portant l'avis de la commune sur le projet de RLPi (Règlement Local de la Publicité intercommunal) arrêté le 26 juin 2024, l'annexe de cette délibération, à savoir le dossier d'arrêt du projet de RLPi est consultable et téléchargeable grâce au lien suivant :

Lien : [https://quimperleco-my.sharepoint.com/:f/g/personal/julie\\_lammari\\_quimperleco\\_bzh/EpcefhCuWPtGoZX8ncd75OkBOCl\\_N-Mz-E0sp1FWD50GEg?e=pLsNJu](https://quimperleco-my.sharepoint.com/:f/g/personal/julie_lammari_quimperleco_bzh/EpcefhCuWPtGoZX8ncd75OkBOCl_N-Mz-E0sp1FWD50GEg?e=pLsNJu)

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,  
Christine KERDRAON.

### Séance du 17 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le dix septembre, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Christine KERDRAON, Maire.

Etaient présents : Bruno JAFFRE, Françoise GOLIES, Fabienne LE GALL, Michel CHARPENTIER, Stéphanie NOUAILLE-DEGORCE, Cédric JAULNEAU, Francine TAMIC.

Absents excusés : Nicolas LE NAOUR (a donné pouvoir à Christine KERDRAON), Flore MEFORT, Laurent MINTEC, Elodie PEINTUREAU (a donné pouvoir à Françoise GOLIES) et Guillaume LOUVET (a donné pouvoir à Bruno JAFFRE).

Absent : Stéphane POIRIER.

Secrétaire de séance : Francine TAMIC.

Secrétaire auxiliaire : Hélène THIEC.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 12 juin 2024 est approuvé à l'unanimité.

## Délibération du Conseil Municipal

\*\*\*\*\*

**20240403**

### Objet : Initiation à la langue bretonne à l'école publique

Madame le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que la Commune a donné son accord, les 29 juin 2012, 7 juin 2016, 27 juin 2017, 22 juillet 2020, 7 juillet 2021 et 28 septembre 2023 pour le financement de l'initiation à la langue bretonne à l'école publique de SAINT-THURIEN pour 2 classes, soit 2 heures hebdomadaires pour la période 2012/2024.

Elle rappelle que ce dispositif est pris en charge par le Conseil Départemental, le reste étant financé par la Région Bretagne et les Communes.

Elle indique que le Conseil Départemental du Finistère, en lien avec les enseignants de l'école et l'Inspection Académique, propose à la Commune de renouveler cette convention pour la période de septembre 2024 à juillet 2025. 23 élèves des classes primaires de l'école publique de SAINT-THURIEN seraient concernés à raison 2 heures hebdomadaires. Le coût du dispositif est estimé à 3 600 € annuels dont 1 400 € à la charge de la Commune.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le plan de financement de l'initiation à la langue bretonne à l'école publique de SAINT-THURIEN présenté ci-dessus pour la période de septembre 2024 à juillet 2025.**

Fait à SAINT-THURIEN, le 18 septembre 2024  
Le Maire,

Christine KERDRAON.

